



CCAS de Lorette

x*x*x

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Membres

en exercice : 9

présents : 7

votants : 8

**L'an deux mille vingt-quatre,
Le 20 Mars à dix-sept heures et trente minutes,**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE LORETTE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY
Date de la convocation : 8 Mars 2024

OBJET : 2024/03.05 FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2024

PRÉSENT(E)S :

M. Gérard TARDY, Mme Virginie KERGOT, Mme Evelyne ORIOL, M. Jean-Sébastien PAYRE, Mme Christine AMERI, Mme Annick LESUEUR, Mme Malika ZENAF

ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S : Mme Maud PITZALIS, M. Pierre OLLAGNIER

PROCURATION(S) : Mme Maud PITZALIS à Mme Christine AMERI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

Préfecture de la Loire
Reçu, le

Bureau gestion des moyens et coordination des Services de l'Etat

Notifié, le

CCAS - Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE
☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ actionsociale@ville-lorette.fr
Site internet : www.ville-lorette.fr

Monsieur le Président vous propose de reconduire le soutien financier du CCAS en direction des séniors pour les fêtes de fin d'année 2024 :

1/ de fixer les modalités de cette intervention de la manière suivante pour Noël 2024.

1.1/ En direction des séniors non hébergées

Sans condition de ressources, chaque sénior domicilié sur la Commune de Lorette et ayant 65 ans au 31 décembre 2024, peut choisir entre deux possibilités :

- **soit bénéficiaire à titre gracieux d'un repas dansant** servi par un traiteur, le dimanche 15 Décembre 2024 à la salle de l'Ecluse, d'une valeur de 35 €.

Les séniors qui auraient choisi l'autre formule pourront y participer en versant 35 € s'ils résident sur la Commune.

Le tarif de la participation pour les personnes résidant sur une commune extérieure ou ayant moins de 65 ans, sera fixé lors d'un prochain CA.

- **soit bénéficiaire des deux prestations suivantes :**

- Réception d'un carnet de 5 chèques cadeau d'une valeur unitaire de 5 €, soit 25 € par personne, valables uniquement dans les commerces lorettois acceptant de les encaisser.
La date de validité des chèques cadeau est fixée au 31 Décembre 2024.
Les commerçants qui auraient perçu les bons, devront transmettre leurs factures au plus tard le 10 janvier 2025.
- Participation à titre gracieux à un goûter spectacle, le jeudi 12 Décembre 2024 après-midi à salle de l'Ecluse

Le tarif de la participation pour les séniors ayant choisi l'autre formule et pour les personnes résidant sur une commune extérieure ou ayant moins de 65 ans, sera fixé lors d'un prochain CA.

Les dates d'inscription pour ces différents événements seront fixées par le Président et publiées par voie de presse.

Les bénéficiaires devront présenter impérativement une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Un reçu sera remis aux personnes inscrites.

1.2/ En direction des personnes hébergées

Un colis d'une valeur de 27 € sera remis aux personnes hébergées en EHPAD ou structures similaires, précédemment domiciliées sur la Commune, ou résidant à l'EHPAD de Lorette.

1.2/ D'imputer la dépense et la recette au budget du CCAS

Approuvé à l'unanimité

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE

Lorette, le 22 Mars 2024

Le Président du CCAS
M. Gérard TARDY



Le Secrétaire de séance
Mme Virginie KERGOT



CCAS - Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ actionsociale@ville-lorette.fr

Site internet : www.ville-lorette.fr